

**S.I.V.U pour la mise en oeuvre du programme NATURA 2000
sur le site du Mondarrain et de l'Artzamendi**

***NATURA 2000 programa MUNDARRAIN eta ARTZAMENDI
eremuetan eramaiteko Sindikatua***

Compte-rendu du Comité Syndical du 30 mars 2016

2016ko martxoaren 30eko Sindikatu Batzordeko Bilkuraren Bilduma

Le Conseil Syndical du S.I.V.U pour la mise en oeuvre du programme NATURA 2000 sur le site du massif du Mondarrain et de l'Artzamendi s'est réuni le 30 mars 2016 à 14h30 sous la présidence de M. HARISPOUROU.

2016ko martxoaren 30ean arratsaldeko 2:30tan, Sindikatuaren Sindikatu Batzordea bildu da HARISPOUROU Jaunaren lehendakaritzapean.

Présents - *Hor zirenak* : MM./Mme **ARROSSA** (Bidarray) - **DUPUY** (Louhossoa) – **HARISPOUROU** (Itxassou) – **ITURBURUA** (Itxassou) - **MAYAUDON** (Ainhoa) - **UHARRIZ** (Souraide) *Jaun Andereak*

Absents excusés – *Barkatuak* : MM. – **ANCHORDOQUY** (Bidarray) – **EZCURRA** (Espelette) – **GANZAGAIN** (Espelette) - **LAGARDE** (Ainhoa) *Jaunak*

Membres en exercice : 10
Kideak : 10

Présents : 6
Hor zirenak : 6

Quorum : 6
Quorum : 6

Secrétaire de séance / *Idazkaria* : M. **ITURBURUA** *Jauna*

Le comité syndical désigne à l'unanimité des présents M. ITURBURUA en qualité de secrétaire de séance.

Sindikatu Batzordeak ITURBURUA jauna idazkari gisa izendatzen du.

Après avoir adopté le procès-verbal de la séance du 14 avril 2015, le Comité Syndical a pris les décisions suivantes :

2015eko apirilaren 15eko bilkuraren bilduma onartu ondoan, Sindikatu Batzordeak ondoko erabaki hauek hartu ditu :

Animation 2016 : approbation du projet et de son financement

2016ko animazioa : proiektuaren eta finantzamenduaren onespena

Dans un premier temps, le Président indique que le bilan de l'animation 2015 a fait l'objet d'une réunion du comité de pilotage le 28 janvier 2016 pour laquelle il s'est réjoui de la présence de l'ensemble des délégués du comité syndical du SIVU.

Le mois suivant, les délégués ont reçu les pièces afférentes à cette réunion (power-point de présentation, compte-rendu de réunion et bilan de l'animation 2015).

Le Président tient toutefois à dresser un compte-rendu de l'animation 2015 et à présenter la proposition des structures animatrices quant à l'animation 2016.

Il rappelle les étapes qui ont suivi l'élaboration du DOCOB :

- année 2013 : validation définitive du DOCOB et 1ère campagne d'animation simplifiée (MAET) ;
- année 2014 : 2ème campagne d'animation simplifiée (MAET) ; contrats d'un an seulement ;
- année 2015 : 3ème campagne d'animation MAEC avec réengagement des contrats de 2014.

Bilan de l'animation 2015 : 540,05 Ha engagés.

Favoriser un pastoralisme adapté au maintien des habitats d'intérêt communautaire

Chacune des 3 MAEC mises en place pour atteindre cet objectif a été souscrite :

- HE04 (gestion pastorale) : contractualisation de 484,28 Ha par l'AFP de Bidarray, les communes d'Ainhoa, d'Espelette, d'Itxassou et la reconduction d'une MAEt 2014.
- HE05 (lutte contre l'envahissement des ajoncs par action mécanique et pâturage) : contractualisation de 28,37 Ha par les communes d'Ainhoa et d'Espelette.
- HE06 (lutte contre l'envahissement des fougères par fauche précoce et pâturage) : contractualisation de 4,5 Ha par un particulier d'Espelette

Une personne s'étant engagée en MAEt en 2014 n'a pas souhaité reconduire son contrat.

Préserver les habitats forestiers

Pour répondre à cet objectif, un contrat forestier est envisagé par la commune d'Ainhoa sur 4 zones à proximité de la carrière d'Ainhoa et du versant sud du Gorospil. Il s'agit de secteurs avérés pour l'espèce d'intérêt communautaire, le scarabée Pique-Prune. Le diagnostic des parcelles a été réalisé en janvier 2016 avec l'aide de l'ONF.

Il est envisagé la plantation d'essences adaptées (chênes sessiles, hêtres, châtaigniers) selon l'exposition et le type de sol afin de constituer un habitat relais pour la faune saproxylique.

- Ce contrat n'a pas pu être souscrit durant la campagne de l'animation 2015 par manque de financements (réalisation des phases de prise de contact, de visite de terrain, du rapport sur la faisabilité et du diagnostic des parcelles).

Maintenir les zones humides d'intérêt communautaire

Des tourbières localisées sur le "plateau vert" au nord de l'Artzamendi ont été identifiées comme dégradées, à cause d'un assèchement et d'une détérioration du substrat liés à la présence régulière de troupeaux sur ces placages.

Cependant, ces surfaces n'ont pas pu être engagées au titre d'un contrat ni agricole – ni forestier car elles étaient déclarées à la PAC et déjà engagées en MAEt en 2013 par la commune d'ITXASSOU.

La question est de savoir si la mise en défens ou l'aménagement des accès des 5 placages tourbeux les plus touchés pourra éventuellement se faire au travers d'un dispositif éligible à des financements autres que ceux prévus au titre de Natura 2000.

A ce sujet, il est fait référence à la structure qu'anime le CEN Aquitaine, par le biais de fonds départementaux, portant le nom de cellule d'assistance technique des zones humides.

Préserver les habitats des chauves-souris

Sur les 5 MAEC mises en place pour atteindre cet objectif, une seule a été souscrite :

- HE02 (maintien de la richesse floristique des prairies ou « prairies fleuries ») : contractualisation de 22,90 Ha par 3 particuliers (sur Ainhoa, reconduction d'une MAEt 2014 passage en prairies fleuries), sur Itxassou et sur Bidarray.

Transhumants : 4 se sont engagés aux côtés de leurs communes respectives (2 à Itxassou avec des ovins et bovins, 2 à Ainhoa avec des pottok).

Prévisionnel animation 2016 : la structure animatrice prévoit la contractualisation de 95,5 Ha et 700 ml en MAEC et la signature de 2 contrats forestiers (suite et fin du contrat de la commune d'Ainhoa et projet de contrat pour une régénération dirigée à la hêtraie du Mondarrain).

De plus, elle propose d'intégrer des actions d'information et de sensibilisation, des mesures d'amélioration des connaissances et de suivi scientifique, un bilan et une évaluation des mesures de gestion, une actualisation du DOCOB.

Un budget prévisionnel de 42000 € TTC est proposé.

A la fin de cette réunion du COPIL, le SIVU, n'ayant pas plus d'éléments quant au projet d'EPCI unique et de fait du devenir du SIVU, a proposé à la DDTM de mettre en place une animation complète sur une année, laquelle a donné son accord.

Durant ce premier trimestre, les deux parties ont donc travaillé conjointement à l'élaboration d'un cahier des charges basé sur un marché public de services à bons de commande (comme en 2015) comportant les missions suivantes :

- phase d'appropriation du DOCOB ;
- phase de mise en oeuvre des MAEC localisées et SHP (avec actualisation du PAE et présentation en CRAE de mars 2017) – compte-tenu du court délai, aucune réunion d'informations n'a été prévue ; les personnes et collectivités qui ont fait connaître leur intérêt en 2015 seront contactées.
- phase de mise en oeuvre des contrats forestiers, ni agricoles ni forestiers et autres actions de gestion (maintien des zones humides d'intérêt communautaire et actions d'amélioration pastorales) ;
- mise en oeuvre des autres mesures de gestion (commissions locales d'écobuage, évaluation des incidences, actualisation page internet, animations grand public).
- Amélioration des connaissances (prospection des gîtes d'hibernation des chauves-souris, évaluation des espèces végétales des ravins et de l'escargot de quimper).
- phase de synthèse, de bilan et de mise à jour du DOCOB (accompagnants contractants et transhumants 2013 et 2015, COPIL, mise à jour du DOCOB et rendu).

Le Président indique qu'il convient de rajouter les dépenses liées aux frais de personnel et de structure (1600 €), à la publication du marché public (500 € TTC) et à l'impression du DOCOB non réalisée en 2013 (1 000 € TTC). Le montant total du marché s'élèverait à 45 100 € (arrondi à 46000 €).

Le calcul de la contribution de chaque commune membre est ensuite porté à la connaissance de l'assemblée.

De plus, il est ajouté que 80% de la contribution versée par les communes pour l'animation 2015 leur seront crédités une fois que le SIVU aura été destinataire des subventions correspondantes aux factures acquittées :

Remboursement animation 2015 :

Itxassou : 12974.40 €

Bidarray : 7091.20 €

Espelette : 6531.20 €

Ainhoa : 5500.80 €

Louhossoa : 491.20 €

Souraide : 134.40 €

Le Président indique que les délais sont serrés et qu'il convient de lancer le marché dès cette fin de semaine pour pouvoir l'attribuer vers le 23 avril.

Suite à la présentation du dimensionnement de l'animation 2016, le Comité Syndical émet les observations suivantes :

- le dimensionnement de l'animation 2016 ne doit pas dépasser le budget alloué par les communes en 2015, soit 41 000 € T.T.C ;
- la contractualisation des MAEC sera limitée à 6 contrats maximum (chiffre évalué d'après le nombre de contrats potentiels en 2015) ;
- dans le cadre des animations grand public, la participation au concours prairies fleuries comportera également un quota de jours.
- les bons de commande seront émis par ordre de priorité (MAEC, contrats forestiers, autres actions de gestion, information et sensibilisation, mise à jour et impression du DOCOB). En fonction du budget restant, d'autres actions seront mises en place.

Le Président indique :

- que le cahier des charges sera amendé en tenant compte de ces remarques ;
- que les communes seront informées du montant de leur contribution pour 2016 (sur la base de 41 000 €) ;

Dans ce contexte, le Comité Syndical approuve le dimensionnement de l'animation, autorise le Président à déposer une demande de subvention au titre des financements Natura 2000 et à déclarer le commencement de l'opération.

Vote du compte de gestion et du compte administratif 2015

2015eko kontu kudeaketa eta kontu administratiboaren botoa

Le Président expose aux membres du Comité Syndical que le compte de gestion est établi par Mme MARTIN, Comptable du Trésor Public, à la clôture de l'exercice. Il certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Comité Syndical approuve le compte de gestion du payeur départemental après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Le Président propose au Comité Syndical de procéder au vote du compte administratif 2015 qui reflète le résultat de la gestion de l'année écoulée et se retire du vote.

Mme ARROSSA, Vice-Présidente, prend la fonction de présidente de séance pour cette question.

Le Comité Syndical vote le compte administratif 2015 qui reflète le résultat de la gestion de l'année écoulée.

Ce compte dégage un **excédent global de clôture de 34 688,79 €** en section de fonctionnement. Il sera reporté au Budget Primitif 2016.

Sindikatu Batzordeak, 2015eko kontu administratiboa Zerga Etxeko kontu kudeaketaren arabera zela ikusi ondoren, aho batez onartua izan da. (Lehendakari Jaunak ez du botoan parte hartu).

Aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h30.

Gaia bukatua izanez, bilkura arratsaldeko 4 :30tan gelditzen da.